

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	LES CHEMINS DE FER DU CREUSOT
Adresse	Rue des Pyrénées - 71200 LE CREUSOT
Forme juridique	ASSOCIATION LOI 1901
Représentée par	M. SERGE CHEVALIER
En qualité de	PRESIDENT
E-mail de contact	Serge.chevalier@pncdescombes.com

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

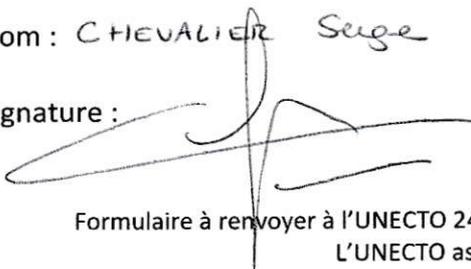
- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- Entreprise ferroviaire (EF) autre²
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : CFC)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 09/01/2019.

Nom : CHEVALIER Serge

Signature :



Cachet de la structure

Association Chemins de Fer du Creusot
Rue des Pyrénées 71200 LE CREUSOT
SIRET 379 037 997 00028

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail cuu@uncto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement